

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 11 JUILLET 2024

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du Conseil municipal.

PRÉSENTS : MM. GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, STURMEL Philippe

Mmes : CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : IMART Thierry

Absents excusés :

PIGASSE Thomas procuration à LASFARGUES William

PLACHOT Geneviève procuration à ANDRÉ Christian

DELSOL Yannick procuration à GENRE Pierre

AFONSO Djemilla procuration à CASANOVA Céline

POUPOT Mary procuration à DUCROS Lucie

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

Validation de l'avant-projet définitif avec l'estimatif du coût de la construction d'un espace socio culturel, l'aménagement d'une parcelle et ses abords

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 13 novembre 2023 le cabinet d'architecture Diana a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une parcelle et la construction d'un espace socio culturel.

Le cabinet Diana a réalisé un avant-projet sommaire qui a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 28 mai.

Les plans pour l'avant-projet définitif ont été validés lors du Conseil municipal extraordinaire du 3 juin 2024.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil municipal puisse donner son avis sur ces plans ainsi que sur le volet financier comportant le coût prévisionnel définitif des travaux.

Il présente le devis estimatif définitif réalisé par le Cabinet Diana, maître d'œuvre de l'opération. Le devis pour les travaux s'élève à 1 931 000.00€ HT et à 2 272 800.00€ HT options incluses.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à ce stade sur les plans de l'avant-projet ci-joint ainsi que sur le coût estimatif définitif des travaux joint qui s'élève à 1 931 000.00€ HT et à 2 272 800.00€ HT options incluses.

Vote : 14 voix pour

Prolongement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'espace socioculturel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'entreprise ID Aménagement avait été retenue pour une première mission de maîtrise d'ouvrage. Cette mission s'arrêtait lors du dépôt du permis de construire de l'espace socioculturel.

Le Conseil municipal vient de voter l'avant-projet définitif et le dépôt du permis de construire peut donc se faire.

Il est proposé de prolonger la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la société ID Aménagement pour nous accompagner dans les missions suivantes :

Permis de construire :

- Contrôle du permis
- Suivi complétude permis
- Réception, affichage, huissier

Assistance dossier de consultation des entreprises :

- Assistance à la réalisation des marchés
- Analyse des offres
- Assistance au choix des entreprises

AMO suivi de la réalisation :

- Suivi du chantier
- Rapports de situation

Il est convenu que l'entreprise nous accompagne aussi dans le choix de l'assurance dommage ouvrage.

ID Aménagement nous fait une offre de 30 307€ HT soit 36 368.4€ TTC pour cette mission.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider l'offre de la société ID Aménagement pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage décrite ci-dessus pour un montant de 30 307€ HT soit 36 368.40 € TTC.

Vote : 14 voix pour

La séance est levée à 21 h 05

Signature



Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille